

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de  
Conseillers :

en exercice : 23  
présents : 16

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février,  
le Conseil Municipal de la commune du Cheylard,  
dûment convoqué le 22 février, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques CHABAL, Maire,

### Etaient présents :

Dr CHABAL Jacques, Mme PINET Monique, M. CHEYTION Antony, Mme ROURE Marie-Christine, M. CUMIN Gérard, Mme CHANEAC Brigitte, M. SERRE Denis, Mme HORNEGG Johanna, M. PERRIN Roger, Mme GRATESOL Nicole, M. CROS Pierre, Mme ARNAUD Karine, M. RICHARD Frédéric, Mme LABAUNE Sophie, M. MARION Jean François, M. SANIEL Jean-Paul.

### Procurations :

Mme PLANTIER Honorine à Mme ROURE Marie-Christine  
M. CLAVEL Christophe à Mme CHANEAC Brigitte  
Mme AUBERT Yolande à Mme PINET Monique  
Mme SECCO Brigitte à M. CHEYTION Antony  
M. BOUCHARDON Thierry à Mme LABAUNE Sophie  
Mme BOS Elise à M. CUMIN Gérard

### Absente excusée :

Mme FONTANEL Sophie

Secrétaire de séance : M. PERRIN Roger

Délibération N° 007 – 2024

### **Participation financière du Département de l'Ardèche Fête Médiévale 2024 au Château de la Chèze / 7<sup>ème</sup> édition**

Monsieur le Maire rappelle que la Fête Médiévale a encore connu un véritable succès en 2023. La Municipalité a décidé de la reconduire en 2024.

Monsieur le Maire précise qu'un dossier de demande de subvention doit être transmis au Département de l'Ardèche dans le cadre du Fonds d'initiatives locales. Cette demande concerne la Fête Médiévale au Château de la Chèze, prévue les 20 et 21 juillet 2024.

Cette opération est prévue sur le budget primitif 2024, en fonctionnement, à l'article 6232 (fête et cérémonie) pour un montant prévisionnel de 19 370€.

Afin d'organiser au mieux cette fête, la commune a fait appel, aux services des associations ESCOSSOR et DIMENSION PLUS dont les missions principales consistent à mettre en place des fêtes médiévales, des supports éducatifs pour expliquer et exprimer la vie médiévale ainsi que tout autre évènement ayant trait à la période médiévale.

Monsieur le Maire propose le plan de financement ci-joint et sollicite une participation la plus élevée possible auprès du Département.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 vo**

**SOLLICITE** une participation la plus élevée possible auprès du Département de l'Ardèche et dans le cadre du Fonds d'initiatives locales,

**CHARGE et AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier et toutes pièces s'y rapportant.

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel proposé.

**S'ENGAGE** à prendre en charge le solde de dépenses afférentes aux travaux sur le budget communal.

**DECIDE D'IMPUTER** les recettes sur le budget principal de la Commune.

Dr Jacques CHABAL  
Maire du Cheylard



PJ : Plan de financement prévisionnel.

*Affiché en Mairie le 4 mars 2024*

*Transmis à la Sous-Préfecture de Tournon-sur-Rhône*

*Pour contrôle de légalité le 4 mars 2024*

